

# 39<sup>e</sup> Coupe de Valence

## règlement intérieur

### **Article 1**

Valence Echecs organise la 39<sup>e</sup> Coupe de Valence le samedi 11 mai 2019 au Tambour, 82 rue Jean Vilar, 26000 Valence.

### **Article 2**

- sept rondes de 15 min + 2 s par joueur
- clôture des inscriptions : 9 heures
- droit d'inscription : 16 € (jeunes : 8€), après le 29 avril : 20 € (jeunes : 10 €)
- seront appariés pour la 1<sup>re</sup> ronde les joueurs présents et qui auront réglé leur droit d'inscription

### **Article 3**

Règles régissant les parties : celles adoptées par la FIDE lors de son 88<sup>e</sup> Congrès et appliquées par la FFE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Article 4**

- a) Les appariements se font au système suisse intégral, à partir du classement rapide (règles C04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick Mouret.
- b) Le classement est établi au nombre de points, puis au Buchholz (somme des points des adversaires), puis à la performance.

### **Article 5**

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

## **Article 6**

La liste détaillée des prix est affichée dans la salle du tournoi avant la 4<sup>e</sup> ronde.  
Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Les prix au classement général seront attribués au système Hort.  
Les autres prix seront attribués en cas d'égalité de points de partie au joueur ayant le meilleur départage.

## **Article 7**

Le tournoi est arbitré par Claire PERNOUD, arbitre international et par Hugues GIRAUD, arbitre-stagiaire.

## **Article 8**

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.  
Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.  
Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.  
À la fin de la partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat. L'autre joueur remet les pièces en place.

Les arbitres

L'organisateur